

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES À GUÊPES ET FRELONS DÉCAMP' RADICAL

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

TP19 - Répulsifs et appâts

TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0051

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0026844-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES À GUÊPES ET FRELONS DÉCAMP' RADICAL
ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES À GUÊPES ET FRELONS Vivert
ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES MOUCHES Vivert
ATTRACTIF LIQUIDE POUR PIÈGES MOUCHES Décamp' Radical
PIÈGE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS Décamp' Radical
Liquide attractif guêpes frelons ACTO
Liquide attractif guêpes frelons MORTIS
Liquide attractif Attractif mouches ACTO
PIÈGE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS ACTO
PIÈGE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS MORTIS

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CREA
	Adresse	215 Avenue de la roche parnale ZI Motte Longue 74130 Bonneville France
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0051	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0026844-0000	
Date de l'autorisation	21/06/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	20/06/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	CREA
Adresse du fabricant	215 Avenue de la Roche Parnale Z.I. Motte Longue 74130 Bonneville (Haute-Savoie) France
Emplacement des sites de fabrication	215 Avenue de la Roche Parnale Z.I. Motte Longue 74130 Bonneville (Haute-Savoie) France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2323 - Vinegar
Nom du fabricant	Charbonneaux Brabant
Adresse du fabricant	52 rue de la justice 51722 Reims France
Emplacement des sites de fabrication	52 rue de la justice 51722 Reims France

Substance active	2326 - D-Fructose
Nom du fabricant	Eurosweet GmbH
Adresse du fabricant	Bruktererstraße 10 46238 Bottrop Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bruktererstraße 10 46238 Bottrop Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Vinegar		Substance active	8028-52-2		28
D-Fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	42

2.2. Type de formulation

Appât concentré (CB)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif pour guêpes et frelons européens - Non professionnels - Extérieur

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Vespula vulgaris*
Nom commun: Guêpes
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Vespa crabro*
Nom commun: Frelons européens
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application manuelle
Description détaillée:
Produit à diluer dans un piège

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 60 mL de produit dans 300 mL d'eau par piège.
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
60 mL de produit dans 300 mL d'eau par piège.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteilles en PP ou PET ou HDPE (10 à 1000 mL)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit dilué doit être placé dans le piège fourni ou dans un piège aux caractéristiques similaires (capacité minimale de 400mL et une ouverture d'au moins 25 mm pour permettre à l'organisme cible de pénétrer dans le piège).

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Attractif mouche - Non professionnels - Extérieur

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Produit à diluer dans un piège
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 60 mL de produit dans 300 mL d'eau par piège. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 60 mL de produit dans 300 mL d'eau par piège.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteilles en PP ou PET ou HDPE (10 à 1000 mL)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit dilué doit être placé dans le piège fourni ou dans un piège aux caractéristiques similaires (capacité minimale de 400mL et une ouverture d'au moins 25 mm pour permettre à l'organisme cible de pénétrer dans le piège).

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Attractif de la mouche du vinaigre - Non professionnels - Intérieur

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Drosophila spp. Nom commun: Mouche du vinaigre Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Produit à diluer dans un piège
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 5 mL de produit dans 25 mL d'eau par piège. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 5 mL de produit dans 25 mL d'eau par piège. Un piège pour une pièce de 30 m3.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteilles en PP ou PET ou HDPE (10 à 1000 mL)

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit dilué doit être placé dans le piège fourni ou dans un piège aux caractéristiques similaires (capacité minimale de 40mL et une ouverture d'au moins 1 mm pour permettre à l'organisme cible de pénétrer dans le piège).

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Le niveau d'eau dans le piège doit être vérifié régulièrement pour maintenir l'efficacité du produit.
- Le produit est efficace jusqu'à 14 jours
- Placer le produit sur une table ou suspendu par une corde.
- Une fois que le piège est rempli de mouches/guêpes mortes, il peut être retiré ou remplacé si nécessaire.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
 - EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de stockage : 2 ans

6. Autres informations

L'efficacité du produit n'a pas été testée sur le frelon asiatique (*Vespa velutina*).